

Signature convention
**La CCI Seine Estuaire signe une convention avec le syndicat des
buralistes de la région havraise**



De gauche à droite : Yves LEFEBVRE, Président de la Délégation Fécamp Port Jérôme de la CCI Seine Estuaire et Dominique KAZMIERCZYK Président du syndicat des buralistes de la région havraise

Le fonds de transformation des buralistes, une opportunité à saisir !

Pour assurer la pérennité des bureaux de tabac, la Confédération des buralistes et le ministère de l'Action et des Comptes publics ont mis en place en 2019 le fonds « Plan de transformation des Buralistes ». Cette aide financière sous forme de subventions a pour objectif de permettre la diversification de l'activité des buralistes vers d'autres produits et services afin de conserver et d'élargir leur clientèle. **L'aide financière** (hors développement de l'offre tabac), **prend en charge 30% des dépenses HT envisagées** pour transformer le point de vente, avec **un montant maximum de 33 000 €**.

Un partenariat au niveau national

CCI France et la confédération des buralistes ont signé le 12 février 2019 une convention nationale de partenariat visant à accompagner ces professionnels. Les CCI territoriales par leur proximité avec ces entreprises ont été identifiées comme partenaires privilégiés.

La CCI Seine Estuaire et le syndicat des buralistes de la région havraise ont signé ce mardi leur partenariat avec la signature d'une convention, avec pour objectif d'organiser en local cette collaboration afin d'accompagner les buralistes dans le cadre de leur plan de transformation à savoir : passer du métier de buraliste traditionnel à celui de commerce de proximité multi-produits et services.

Comment bénéficiaire du Fonds de Transformation ?

Pour bénéficier du Fonds de Transformation, il faut réaliser un audit 360° du point de vente qui permettra :

- D'identifier les besoins de transformation et d'évaluer le niveau d'attractivité du local,
- D'analyser la zone de chalandise et d'identifier les opportunités de développement,
- D'orienter les priorités de développement, les choix d'investissements et apporter l'aide nécessaire pour bâtir le projet.

Ce sont plus de 230 buralistes présents sur le territoire de la CCI Seine Estuaire (dont 150 buralistes sur le Havre et sa région) qui ont tous été contactés par la CCI Seine Estuaire. Depuis le déploiement du dispositif, près d'une trentaine ont été accompagnés par les conseillers de la CCI Seine Estuaire et à la suite d'une relance ces dernières semaines, 6 buralistes ont exprimé leur souhait d'engager des travaux et donc d'être accompagnés.

Pour information, la prestation de cet audit (obligatoire pour bénéficiaire du Fonds) est facturée 1 300 € HT par la CCI Seine Estuaire, montant pris en charge à 100 % par le Fonds de Transformation si l'entreprise réalise son projet de transformation (à 50 % dans le cas contraire).

« *Nous sommes ravis d'officialiser cette collaboration avec La Chambre syndicale des Buralistes 76 Région Le Havre* » se félicite Yves LEFEBVRE, Président de la délégation Fécamp Port Jérôme de la CCI Seine Estuaire. « *Ce partenariat va nous permettre de mutualiser des actions de communication et d'apporter notre expertise et savoir-faire pour aider les buralistes dans cette transformation de leur business model* ».

Contact presse : Karine Soyer - ksoyer@heureuxquicommunique.com - 06 74 93 12 25

La Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire a pour mission de soutenir les entreprises de son territoire à chaque étape de leur développement, de représenter les entreprises dans les débats essentiels pour l'avenir de l'Estuaire de la Seine et d'animer la vie économique de son territoire. Elle représente aujourd'hui plus de 18 000 entreprises industrielles, commerciales et de services, situées sur un territoire comprenant le Pays de Caux (Fécamp, Port-Jérôme-sur-Seine), la Pointe de Caux (Le Havre) et le Pays d'Auge (Lisieux, Honfleur).

Suivez-nous !

